

**DECISION SUR LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)
Doc. EX.CL/599 (XVII)**

Le Conseil exécutif,

1. **SE FÉLICITE** des progrès réalisés par le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) dans la mise en œuvre de son mandat ;
2. **DEMANDE** à l'ECOSOCC et à la Commission de prendre d'autres mesures tel que stipulé dans le rapport de l'ECOSOCC en vue de renforcer ces efforts ;
3. **DEMANDE ÉGALEMENT** au Comité directeur de l'ECOSOCC d'accélérer la mise en place de ses groupes sectoriels et de convoquer une réunion statutaire appropriée en vue de l'avancement du processus ;
4. **DEMANDE EN OUTRE** à l'ECOSOCC de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en juin/juillet 2011.

*Adoptée par la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif à Kampala (Ouganda),
le 25 juillet 2010*